



Communiqué de presse

Le 4 septembre 2023

Cinq établissements semenciers classés « Maître semencier lin » 2023

Engagés dans une démarche d'amélioration continue pour fournir aux agriculteurs des semences certifiées de lin high tech, les coopératives AGRIAL, EXELIENCE, TERRE DE LIN, les ETS BRYGO et LINEA ont reçu le 15 juin 2023 à la suite de l'Assemblée Générale du SEMLIN leur diplôme de « Maître Semencier Lin » par le SEMLIN.

Contacts

Myriam LEVY
Secrétaire Générale de
Section
Direction de l'Animation
Filière
Secrétaire Générale
Section Diversité des
Semences & Adjointe
Section Lin
01 42 33 77 76
myriam.levy@semae.fr

Rosine DEPOIX
Chargée de relations
presse
01 42 33 88 29
rosine.depoix@semae.fr

Un engagement continu pour approvisionner le marché en semences de qualité

Pour obtenir la distinction « Maître Semencier Lin », les établissements de semences doivent répondre à de nombreux critères impliquant les agriculteurs-multiplicateurs mais aussi et surtout l'ensemble du processus de triage et d'enrobage de la semence. Ces établissements respectent à la fois la traçabilité, les modes de récolte et les techniques employées pour trier et traiter les semences.

À toutes les étapes, ils s'engagent également à réaliser des contrôles de qualité pour mettre en marché des semences de haute technologie, c'est-à-dire à haut niveau de germination, quasi absentes de maladies, avec des traitements adaptés et un apport de zinc, le tout en limitant les émissions de poussières.

Les établissements souhaitant obtenir le label « Maître Semencier Lin » sont audités par SEMAE (l'interprofession des semences et plants) qui vérifie que

Les établissements ont bien réalisé les améliorations attendues les années précédentes. C'est le principe de l'amélioration continue.

Une attention particulière sur l'état sanitaire des semences en 2023

Les Maîtres Semenciers s'engagent dans une démarche d'amélioration continue à tous les niveaux et dans tous les services concernés. Pour les semences fournies en 2022/2023, l'état sanitaire des semences a été essentiel. Ainsi, les Maîtres Semenciers ont mis en avant les efforts supplémentaires menés dans tout le process.

Un premier Maître Semencier a mis en place un suivi de parcelles avec des outils numériques variés et un flash info à destination des agriculteurs. Un second mène des travaux sur la conservation sous vide et le fauchage-andainage. Un troisième réalise des essais techniques avec visites et démonstration sur le désherbage mécanique. Une autre avance sur la mise en place des essais de désinfection des semences. Un dernier continue à perfectionner ses équipements avec l'acquisition d'un nouveau nettoyeur séparateur. Ces quelques exemples d'innovations étayent l'amélioration continue mise en place par les Maîtres Semenciers, du suivi technique de l'agriculteur-multiplicateur à la mise en sac, afin d'obtenir des semences à très haut potentiel.

Cette démarche collective conduite par le SEMLIN a permis de récompenser cinq établissements « Maître Semencier Lin » : AGRIAL, BRYGO, EXELIENCE, LINEA et TERRE DE LIN.

De nouveaux audits seront réalisés à l'occasion de la prochaine campagne en prêtant une attention particulière à nouveau aux aspects sanitaires des semences, sujet ô combien majeur dans le cadre de l'application des politiques agricoles actuelles.

À propos de SEMAE

SEMAE, l'interprofession des semences et plants, représente l'ensemble des acteurs de la filière soit 54 fédérations et associations professionnelles. Elle les accompagne afin de leur permettre de répondre aux enjeux alimentaires, climatiques, économiques et sociétaux.

Au sein de SEMAE, la Direction de la qualité et du contrôle officiel des semences et plants est chargée de l'exécution des missions de service public et a la charge de faire appliquer les règlements techniques du ministère de l'Agriculture concernant la production, le contrôle et la certification des semences et des plants.

La filière semences et plants française est une filière d'excellence et compétitive avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 3.5 Md€, la France est le 1^{er} producteur européen (402.760 ha) et le 1^{er} exportateur mondial (1,9 Md€). Elle génère 11.000 emplois directs.